

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 27 mai 2024, à 16 h 30.

SONT PRÉSENT.E.S : les conseillères, Brigitte Chagnon, Joëlle Kergoat et Marie Ségleski ainsi que les conseillers Raphaël Ciccariello, Joseph Kula et Benoit Thibeault.

Sous la présidence du maire, Yves Bélanger est aussi présente Katia Morin, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté par le maire, ce dernier déclare la séance ouverte. Il est 16h30.

2024.05.129

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été notifié électroniquement, le 22 mai 2024 et qu'une mise à jour a été notifiée le 24 mai 2024, et qu'il se détaille comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
4. Constatations de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 27 mai 2024
5. Approbation et autorisation de signature de l'Entente autorisant la réalisation de travaux et engagement à signer une servitude réelle et perpétuelle avec la propriétaire du lot 6 238 247 du cadastre du Québec
6. Approbation et autorisation de signature de l'Entente autorisant la réalisation de travaux et engagement à signer une servitude réelle et perpétuelle avec le propriétaire du lot 6 238 315 du cadastre du Québec
7. Approbation et autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 2024-05 concernant l'évaluation du poste de secrétaire multiservices pour le Service des finances, de l'urbanisme et des travaux publics
8. Approbation et affichage de la nouvelle description de poste pour la secrétaire multiservices pour le Service des finances, de l'urbanisme et des travaux publics
9. Embauche d'un journalier – chauffeur – opérateur
10. Octroi de contrat pour le déboisement de la zone des travaux du Lac-Chaud Est
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2024

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2024

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été notifiée à tous les membres du conseil municipal au moins 2 jours avant la tenue de la séance conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie que cet avis de convocation a été notifié aux membres du conseil par un moyen technologique tel que permis par l'alinéa 2 de l'article 152 du Code municipal du Québec.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi. Ils conviennent donc de la légalité de la présente séance extraordinaire.

EN CONSÉQUENCE, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2024.05.130 5. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AUTORISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX ET ENGAGEMENT À SIGNER UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE AVEC LA PROPRIÉTAIRE DU LOT 6 238 247 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2024-01 pour les travaux de réfection de la chaussée et de réseau d'égout pluvial sur le chemin du Lac-Chaud Est – Phase 2 ;

CONSIDÉRANT QUE des infrastructures d'égout pluvial se trouvent actuellement sur le lot 6 238 427 du Cadastre du Québec (ci-après l'immeuble) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir une entente reconnaissant l'état actuel des lieux où se trouve les infrastructures d'égout pluvial et permettant les travaux de réfection et d'entretien de ceux-ci ;

CONSIDÉRANT QU'une servitude réelle et perpétuelle devra être accordée à la Municipalité de La Macaza afin de permettre l'entretien et la réparation des ouvrages lorsque nécessaire ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans le meilleur intérêt des parties de convenir de la présente entente et des engagements s'y trouvant ;

Il est proposé par la conseillère Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER l'entente autorisant la réalisation de travaux et engagement à signer une servitude réelle et perpétuelle avec le propriétaire du lot 6 238 427 du Cadastre du Québec.

D'AUTORISER l'octroi de mandat aux professionnels, notamment l'arpenteur et le notaire, pour obtenir officiellement une servitude réelle et perpétuelle ainsi que d'assumer le paiement des honoraires de ceux-ci.

ET

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2024

Municipalité, la présente entente ainsi que tous les documents pertinents pour obtenir la servitude réelle et perpétuelle.

ADOPTÉE

2024.05.131 **6. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AUTORISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX ET ENGAGEMENT À SIGNER UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE AVEC LE PROPRIÉTAIRE DU LOT 6 238 315 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2024-01 pour les travaux de réfection de la chaussée et de réseau d'égout pluvial sur le chemin du Lac-Chaud Est – Phase 2 ;

CONSIDÉRANT QUE des infrastructures d'égout pluvial se trouvent actuellement sur le terrain vacant identifié comme étant le lot 6 238 315 du cadastre du Québec (ci-après l'Immeuble) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir une entente reconnaissant l'état actuel des lieux où se trouve les infrastructures d'égout pluvial et permettant les travaux de réfection et d'entretien de ceux-ci ;

CONSIDÉRANT QU'une servitude réelle et perpétuelle devra être accordée à la Municipalité de La Macaza afin de permettre l'entretien et la réparation des ouvrages lorsque nécessaire ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans le meilleur intérêt des parties de convenir de la présente entente et des engagements s'y trouvant ;

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER l'entente autorisant la réalisation de travaux et engagement à signer une servitude réelle et perpétuelle avec le propriétaire du lot 6 238 315 du Cadastre du Québec.

D'AUTORISER l'octroi de mandat aux professionnels, notamment l'arpenteur et le notaire, pour obtenir officiellement une servitude réelle et perpétuelle ainsi que d'assumer le paiement des honoraires de ceux-ci.

ET

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, la présente entente ainsi que tous les documents pertinents pour obtenir la servitude réelle et perpétuelle.

ADOPTÉE

2024.05.132 **7. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2024-05 CONCERNANT L'ÉVALUATION DU POSTE DE SECRÉTAIRE MULTISERVICES POUR LE SERVICE DES FINANCES, DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE les discussions intervenues entre les parties ;

CONSIDÉRANT les besoins de l'Employeur de combler rapidement le poste de secrétaire multiservices et de procéder à l'affichage sans délai ;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2024

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER la lettre d'entente numéro 2024-05 concernant l'évaluation et l'affichage du poste de secrétaire multiservices pour le service des finances, de l'urbanisme et des travaux publics.

ET

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, la présente entente ainsi que tous les documents pertinents pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2024.05.133 **8. APPROBATION ET AFFICHAGE DE LA NOUVELLE DESCRIPTION DE POSTE POUR LA SECRÉTAIRE MULTISERVICES POUR LE SERVICE DES FINANCES, DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire multiservices est vacant ;

CONSIDÉRANT les besoins de l'employeur et la nouvelle description de poste en découlant ;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 2024-05 concernant l'évaluation et l'affichage du poste de secrétaire multiservices pour le Service des Finances, de l'urbanisme et des travaux publics qui sera signé avec le SFCP, section locale 5128 ;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER la nouvelle description du poste de secrétaire multiservices pour le Service des finances, de l'urbanisme et des travaux publics.

ET

D'AUTORISER l'affichage de ce nouveau poste.

ADOPTÉE

9. EMBAUCHE D'UN JOURNALIER – CHAUFFEUR - OPÉRATEUR

Ce sujet est reporté.

2024.05.134 **10. OCTROI DE CONTRAT POUR LE DÉBOISEMENT DE LA ZONE DES TRAVAUX DU LAC-CHAUD EST**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2024-01 pour les travaux de réfection de la chaussée et de réseau d'égout pluvial sur le chemin du Lac-Chaud Est – Phase 2 ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de déboisement devront être réalisés dans l'emprise du chemin sur certaines portions du chemin du Lac-Chaud afin de permettre la réalisation des travaux ;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2024

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont accessoires au contrat déjà octroyé et n'en change pas la nature ;

CONSIDÉRANT l'offre forfaitaire reçue le 27 mai 2024 d'Excapro Inc. pour la réalisation du déboisement sur plusieurs portions du chemin du Lac-Chaud afin de permettre la réalisation des travaux découlant de l'appel d'offres 2024-01 ;

CONSIDÉRANT la recommandation des surveillants de chantier de la firme HKR Consultation, ingénierie appliquée ;

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'OCTROYER le contrat de déboisement des portions de chemin du Lac-Chaud nécessaires pour la réalisation des travaux découlant de l'appel d'offres 2024-01 à l'entreprise Excapro Inc. pour la somme forfaitaire de 21 450,00 \$ plus les taxes applicables et conformément à l'offre reçue le 27 mai 2024.

ET

QUE le coût soit affecté au Règlement d'emprunt numéro 2023-184 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est – Phase 2 et un emprunt au montant de cinq millions quatre cent quatorze mille sept cent quatre-vingt-dix-huit dollars (5 414 798 \$).

ADOPTÉE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées.

2024.05.135 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

De lever la séance à 16h39.

ADOPTÉE

LE MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Yves Bélanger

Katia Morin

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2024

CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, madame Katia Morin, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de La Macaza, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Katia Morin, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je soussigné, Yves Bélanger, maire de la Municipalité de La Macaza, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature conformément par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

M. Yves Bélanger, maire